

COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS
MORNANTAIS
Le Clos Fournereau
CS 40107
69440 MORNANT

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n° CC-2026-087

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20260526-CC_2026_087-DE



L'an deux mille vingt-six

Le vingt-six mai à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 20 mai 2026

Nombre de membres :

En exercice 37

Présents 30

Votes 36

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Fabien BREUZIN, Marc COSTE, Yves GOUGNE, Olivier BIAGGI, Jean-Pierre CID, Laurent NAULIN, Arnaud SAVOIE, Luc CHAVASSIEUX, Christèle CROZIER, Morena-Alina GARCIA, Bruno FERRET, Mélanie TRAVIER, Dorothee RODRIGUES, Stéphanie NICOLAY, Marie-Noëlle CHARLES, Jean-Luc BONNAFOUS, Christophe VEYRET, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, Fabien BONNET, Nathalie PIALAT, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Florence AUDON, Jean-Louis LACROIX, Orélie CONTRERAS, Nicolas TRICCA, Sylvie BROYER, Marine SEGUY, Séverine SICHE-CHOL

ABSENT / EXCUSE :

Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Coralie TRICHARD donne procuration à Fabien BREUZIN
Laurence RABOISSON CROPPI donne procuration à Luc CHAVASSIEUX
Gaël DOUARD donne procuration à Dorothee RODRIGUES
Pascale DANIEL donne procuration à Pascale CHAPOT
Jean-Marc MACHON donne procuration à Patrick BERRET
Vincent LECOCCQ donne procuration à Florence AUDON

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BREUZIN

ADMINISTRATION GENERALE

Désignation du
représentant de la
Copamo au sein de la
Commission Locale
d'Information (CLI)
auprès du Centre
Nucléaire de
Production d'Electricité
(CNPE) de Saint-Alban
Saint-Maurice l'Exil

Rapporteur : Monsieur Renaud PFEFFER, Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants,

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire,

Vu le décret n° 2019-190 du 14 mars 2019 codifiant les dispositions applicables aux installations nucléaires de base, au transport de substances radioactives et à la transparence en matière nucléaire,

Vu l'arrêté n° 2021/8284 du Président du Département de l'Isère en date du 10 décembre 2021 relatif à la désignation des membres de la (CLI) auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Saint-Alban Saint-Maurice l'Exil,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n°69-2024-29-24-00001 du 24 septembre 2024,



La Commission Locale d'Information (CLI) assure l'information et la concertation autour du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Saint-Alban Saint-Maurice l'Exil, dont le Périmètre Particulier d'Intervention (PPI) couvre un rayon de 20 km autour du site. Elle se réunit plusieurs fois par an, propose des réunions publiques et son secrétariat est assuré par le Département de l'Isère.

Elle est composée des collèges suivants :

- Collège des élus (157 membres)
- Collège des représentants des associations de défense de l'environnement (26 membres)
- Collège des organisations syndicales représentatives du personnel (13 membres)
- Collège des personnes qualifiées et des représentants du monde économique (17 membres)

La COPAMO doit désigner un représentant pour siéger au Collège des élus.

Les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 28 MAI 2026

Notifié ou publié

le 28 MAI 2026

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

DESIGNE Yves GUGNE pour représenter la Copamo au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de Saint-Alban Saint-Maurice l'Exil.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président

Renaud PFEFFER

Le secrétaire de séance,

Fabien BREUZIN

PUBLIE LE 28 MAI 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

